

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 3125)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE 22 QUATER A

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« 227-27-3 »

la référence :

« 227-27-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.